

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 DECEMBRE 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00511

BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE A LA MODIFICATION DU DOSSIER DE CREATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE SUR LE SITE DES ACIERIES A SAINT-CHAMOND (DITE NOVACIERIES)

Le Conseil Communautaire a été convogué le 25 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 102 Nombre de pouvoirs : 20 Nombre de voix : 122

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Jennifer BONJOUR, M. Vincent BONY, Lionel BOUCHER, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Laurence BUSSIERE. M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Jacques CHARROIN, Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Patricia CORTEY, Mme Joëlle COUSIN, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET. Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS. André FRIEDENBERG, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE. Μ. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD. JUBAN, M. Christian Christiane JODAR, Mme Laurence Mme Delphine JUSSELME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ, Mme Eliane LEGROS, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, Mme Babette LUYA, Michel MAISONNETTE, Pascal MAJONCHI, M. М. Gérard Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT. M. Hervé REYNAUD, М. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane Mnhe RANNIEK PREPATURYO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX, Monique ROVERA, Le 12 décembre 2016 RUAS. Mrhe Mme Janine M. Lionel SAUGUES.

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160909-D201600511I0-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161212

Jean-Claude SCHALK, M. SCHNEIDER, M. Alain Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, Mme Sylvie THIZY, M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, Mme Marie-Hélène THOMAS, TORGUES, M. Stéphane VALETTE, Alain VERCHERAND, M. Mme Anne-Françoise VIALLON, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs:

Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Jean-Michel PAUZE,

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,

Mme Catherine CHAPRON donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,

Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,

M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,

Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,

Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,

M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,

M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,

M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Rémy GUYOT,

M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,

Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLON,

M. Julien LUYA donne pouvoir à Mme Babette LUYA,

Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,

Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,

M. Marc ROSIER donne pouvoir à Mme Annick ROATTINO,

M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,

Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

Membres titulaires absents excusés :

M. Michel BEAL, M. Henri BOUTHEON, Mme Hélène BRUYERE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Pascale MARRON, M. Florent PIGEON, Mme Joelle RICARD, M. Maurice VINCENT

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 DECEMBRE 2016

BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE A LA MODIFICATION DU DOSSIER DE CREATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE SUR LE SITE DES ACIERIES A SAINT-CHAMOND (DITE NOVACIERIES)

I - RAPPEL DES ELEMENTS DE CONTEXTE DE L'OPERATION ET PROCEDURE MENEE :

Le site des anciennes aciéries de Saint-Chamond (ex-GIAT) d'une superficie de 44 ha environ fait l'objet d'une opération de restructuration d'envergure métropolitaine en vue de permettre un redéploiement économique et une requalification urbaine durable. Il a été déclaré « site stratégique » par Saint-Etienne Métropole par délibération du 13 février 2006.

Par délibération en date du 11 mai 2009, le Conseil de Communauté a déclaré cette opération d'intérêt communautaire et a approuvé les objectifs poursuivis dans le cadre de l'opération d'aménagement ainsi que les modalités de la concertation préalable visant à créer une ZAC.

En sa séance du 21 octobre 2010, le Bureau de Saint-Etienne Métropole a approuvé le bilan de la concertation et en date du 09 novembre 2010, le Conseil de Communauté a décidé la création de la « Zone d'Aménagement Concerté des Aciéries » en application des articles R. 311-2 et R. 311-5 du Code de l'urbanisme.

La création des voiries de la ZAC (boulevard Salengro) a fait l'objet d'une déclaration d'intérêt général par le Bureau de Saint-Etienne Métropole du 29 mars 2012.

Par ailleurs, la réalisation de la ZAC des Aciéries, dite Novaciéries, a été confiée à la SPL Cap Métropole dans le cadre d'une concession d'aménagement conformément aux dispositions des articles L 300-1, L 300-4 et L 300-5 du Code de l'Urbanisme. Le traité de concession a été approuvé par le Conseil de Communauté du 1^{er} octobre 2012 et signé le 10 octobre 2012.

Lors de sa séance du 09 septembre 2013, le Conseil de Communauté de Saint-Etienne Métropole a approuvé le programme des équipements publics de la ZAC ainsi que le dossier de réalisation.

Le contenu du dossier de réalisation de la ZAC a été modifié par la délibération du Conseil de Communauté du 30 juin 2015 afin de tenir compte notamment des évolutions programmatiques suivantes :

- les halles industrielles 8 & 35 intégrées au parc devaient être restructurées pour accueillir deux équipements publics : elles seront finalement démolies et les espaces libérés feront partie du parc et seront dédiés au public,
- la reconversion de la Halle 01 tournée essentiellement vers des activités de loisirs et disposant d'un supermarché offrira une superficie inférieure à la programmation

initiale (plus de logements, diminution des surfaces dédiées aux petits commerces). Cela génèrera la création d'un espace de stationnement privatif de surface à l'arrière de la halle et non d'un parking silo comme prévu initialement.

Ces évolutions programmatiques ayant un impact direct sur le Programme des Equipements Publics de la ZAC, ce dernier a donc été modifié en conséquence.

Certaines autres évolutions programmatiques prises récemment nécessitent désormais de modifier le dossier de création de la ZAC :

- maintien de bâtiments à vocation industriels, ce qui engendre une réduction du nombre de logements à construire,
- réduction des offres commerciales et de bureaux nouvelles.

Toutefois, les objectifs de la ZAC demeurent inchangés :

- développement économique par l'accueil de nouvelles entreprises,
- maintien et pérennisation des activités existantes sur le site,
- ouverture du site et création de liaisons entre le centre-ville et les quartiers Sud d'Izieux et du Creux,
- renforcement du centre-ville réflexion notamment autour de programmes mixtes aux franges du site au niveau de la plateforme basse (notamment au Nord avec la Halle 01).
- mise en œuvre d'un projet de développement et d'aménagement durable.

II -MODALITES DE LA CONCERTATION

En continuité, la procédure règlementaire de modification du dossier de création de la ZAC a été engagée par la délibération du 30 juin 2016. Cette délibération a également permis de définir les modalités de la concertation, conformément à l'article R 311-12 du Code de l'Urbanisme, qui impose de reprendre les mêmes formes que la procédure de création d'une ZAC.

Les modalités de la concertation votées sont les suivantes :

- présentation des modalités de la concertation et du projet sur les sites internet de la commune de Saint-Chamond et de Saint-Etienne Métropole,
- mise à disposition du public d'un dossier de présentation de la modification de la ZAC et d'un registre en mairie de Saint-Chamond ainsi qu'au siège de Saint-Etienne Métropole :
 - o en mairie de Saint-Chamond, Avenue Antoine Pinay BP 148 42 403 Saint-Chamond Cedex (04 77 31 05 05) de 9 h à 12h et de 14h à 17 h auprès de l'accueil principal de la mairie,
 - à Saint-Etienne Métropole, 2 avenue Grüner CS 80257 42 006 Saint-Etienne Cedex 1 (04 77 49 21 49) de 9h à 12h et de 14h à 17h auprès du service Aménagement Opérationnel au 6^{ème} étage.
- une réunion publique à Saint-Chamond,
- un article dans le bulletin municipal de Saint-Chamond,
- une présentation au Conseil Citoyen de Saint-Chamond.

La concertation a débuté le 6 juillet 2016 pour une durée prévisionnelle de quatre mois.

III -BILAN DE LA CONCERTATION

La présente délibération a pour objet de tirer le bilan de la concertation préalable à la modification du dossier de création de la ZAC des Aciéries, dite Novaciéries, à Saint-Chamond.

Les habitants, les associations locales, les Conseils Citoyens de Quartier et autres personnes concernées, informés notamment via les modalités précisées ci-dessus, ainsi que par voie de presse et par courriers d'invitation, ont eu la possibilité de prendre connaissance des objectifs poursuivis pour cette opération d'aménagement et de formuler leurs observations dans les registres mis à disposition ou par courrier.

Les dossiers mis à la disposition du public en mairie de Saint-Chamond et au siège de Saint-Etienne Métropole comprenaient :

- le dossier de concertation présentant la modification du dossier de création de la ZAC.
- le rapport de présentation du dossier de création modifié (incluant notamment l'étude d'impact initial, et l'avis formulé par l'Autorité Environnementale en date du 26 mars 2010).
- l'additif à l'étude d'impact du dossier de création initial,
- une synthèse des échanges avec l'Autorité Environnementale, ainsi que le mail de l'Autorité Environnementale en date du 28/07/16, permettant de justifier de la dispense d'un avis de l'Autorité Environnementale sur l'additif à l'étude d'impact,
- les registres de concertation,
- la délibération du 30 juin 2016 autorisant l'engagement de la procédure de modification du dossier de création de la ZAC et définissant les modalités de la concertation.

3 contributions ont été recueillies dans les registres mis à la disposition du public Aucun courrier n'a été transmis à Saint-Etienne Métropole ou à la mairie de Saint-Chamond

Le site internet de la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole a été mis à jour pour présenter le projet, exposer les modalités de cette concertation et recueillir les avis, remarques et questions des habitants via un formulaire en ligne.

1 avis a ainsi été recueilli.

Le site internet de la ville de Saint-Chamond a été mis à jour pour présenter le projet et exposer les modalités de cette concertation.

Une balade urbaine où l'ensemble des Conseillers Citoyens de Quartier étaient conviés, a été organisée le 06 juillet 2016 afin de présenter le projet et l'avancement des chantiers.

Une réunion publique d'information a été organisée le 03 novembre 2016 à Saint-Chamond (salle Condorcet) et a réuni environ 70 personnes. Cette réunion a été spécifiquement annoncée par affichage sur la commune de Saint-Chamond et sur le site internet de Saint-Etienne Métropole, ainsi que par voie de presse. Des invitations aux membres des Conseils Citoyens de Quartier ont également été envoyées.

Un article dans le magazine municipal de septembre 2016 a informé de la concertation relative à la modification de la ZAC en cours.

La lettre info-projet n° 6 établie par Saint-Etienne Métropole et diffusée via le magazine municipal du septembre 2016 a fait état du lancement de la concertation via la balade urbaine des Conseils Citoyens de Quartier.

IV. LES PRINCIPALES ATTENTES ET PREOCCUPATIONS DES HABITANTS, ASSOCIATIONS LOCALES, CONSEILS CITOYENS DE QUARTIER ET AUTRES PERSONNES CONCERNEES

Les observations portées sur les registres et l'ensemble des échanges établis lors de la réunion publique et de la balade urbaine ont permis de faire émerger les attentes et les préoccupations du public notamment sur les principales thématiques suivantes :

- L'emploi sur le site Novaciéries :
 - o Combien d'emplois créés par l'implantation d'entreprises ?
- L'insertion paysagère et le rapport au Gier :
 - o Le Gier sera-t-il découvert dans le Parc ?
 - Les Conseillers Citoyens de Quartier ont proposé le recours aux animaux pour entretenir les espaces verts et notamment le théâtre de verdure
- Les déplacements tous modes et l'accessibilité :
 - o Le carrefour routier devant la halle 01 et l'accès au site seront-ils revus ?
 - La route de Saint-Etienne sera-t-elle sécurisée via une réduction des vitesses de circulation ?
 - o Le parc sera-t-il accessible aux Personnes à Mobilité Réduite ?
 - o Comment se terminera le cheminement sur le viaduc ?
 - Est-ce que du stationnement a été prévu ?
 - o Un parking silo est-il prévu derrière la Halle 01 ?
 - Les 200 places d stationnement prévues autour de la Halle 01 seront-elles suffisantes pour absorber les besoins du cinéma, de l'Intermarché et du pôle de loisirs ?
 - Quels aménagements sont prévus en faveur de la marche à pied et des transports en commun ?
- Les services à la population :
 - o Le parc disposera-t-il de toilettes publiques ?
 - o Le parc disposera-t-il de canisettes ?
 - o Comment sera assurée la sécurité dans le parc ?
 - o Est-il prévu un marché bio sur Novaciéries ?
 - Quelles seront les enseignes d'Hall in One ? Comment s'y implanter ?
 - L'Intermarché du centre-ville, nécessaire aux personnes âgées notamment, sera-t-il maintenu ?
 - Où en est le projet de création d'une halle des sports ?
- La mémoire du site :
 - Est-ce qu'il y aura un espace pédagogique présentant l'historique du site et un lieu d'exposition (Musée du CERPI) ?
 - Les Conseillers Citoyens de Quartier ont également proposé que des balades urbaines soient organisées dans le cadre des journées du patrimoine,
- Les projets sur les quartiers limitrophes de Novaciéries :
 - o Quels projets sur Le Creux?
 - O Quel devenir pour la Route de Saint-Etienne ?
 - Quelle temporalité pour les démolitions prévues au Nord de la Route de Saint-Etienne ?

Cela a également été l'occasion pour les habitants d'exprimer leur soutien à l'opération, leurs craintes en tant que futurs usagers et leur impatience quant à l'ouverture au public des aménagements en cours ou annoncés.

La Ville de Saint-Chamond a également formulé une remarque concernant le périmètre de la ZAC, demandant à l'ajuster pour inclure un espace public à usage de parking situé à l'angle de la rue Maurice Bonnevialle, du cours Adrien de Montgolfier et de la rue Pétin Gaudet. Cette demande a été justifiée au regard de la reprise et du traitement de ce carrefour en lien avec les aménagements dores et déjà prévus dans la ZAC (requalification de la rue Bonnevialle, requalification de la rue Pétin Gaudet, construction de l'Institut de Formation en

Soins Infirmiers, reconversion de la halle 01 en un pôle de loisirs et de commerces, réaménagement des abords de la halle 01, réorganisation de la desserte en transports en commun du secteur et notamment des arrêts de bus).

V. DES REPONSES APPORTEES AUX ATTENTES FORMULEES

Parmi les attentes formulées par les habitants, les Conseillers Citoyens de Quartier et la Ville de Saint-Chamond certaines sont d'ores et déjà intégrées dans le projet, notamment au travers des éléments suivants :

- Découverture du Gier: Cette option n'a pas été retenue dans le cadre du projet, notamment du fait de sa profondeur (le Gier se situe jusqu'à 8m en dessous du terrain naturel du site) et car cela aurait généré trop de terres qu'il aurait fallu traiter. Par contre, le projet prévoit l'aménagement « d'ouvertures » sur le Gier au Sud du parc pour que sa présence soit identifiable et symboliquement révélée, notamment d'un point de vu sonore, et l'aménagement de sa résurgence au Sud du projet Hall in One (unique lieu où le Gier sera visible sur le site).
- Recours aux animaux pour l'entretien des espaces verts: Après échanges avec la Ville de Saint-Chamond, aucune issue favorable à cette demande n'a pu être trouvée car la présence d'animaux obligerait à clore le parc, ce qui est contraire avec la vocation de cet espace public.
- Modification du carrefour routier devant la halle 01 et des accès au site : Des études de maitrise d'œuvre sont prévues sur la fin 2016 et l'année 2017 pour définir et encadrer les futurs travaux qui seront engagés dans le cadre de la ZAC, et en dehors de la ZAC par les collectivités compétentes (Saint-Etienne Métropole et la Ville de Saint-Chamond), afin de réaménager les abords de la halle 01. Ces aménagements porteront notamment sur la route de Saint-Etienne, le parvis de la halle 01, le débouché de la rue Sibert, la rue Bonnevialle. Les travaux sont envisagés en plusieurs temps : d'ici fin 2018 pour les abords immédiats de la halle 01 ; au-delà de 2018 pour la Route de Saint-Etienne et les quartiers Nord qui la jouxtent.
- Enseignes d'Hall in One: Les enseignes d'ores et déjà connues sont Intermarché et le cinéma (groupement URFOL & VéoSagec). Les enseignes des autres locaux ne sont à ce jour pas encore déterminées. L'investisseur CFA Rhône-Alpes Auvergne est en cours de prospection. La ville de Saint-Chamond souhaite privilégier l'implantation de commerces et d'enseignes extérieurs non présents sur la commune. Il n'est pas souhaité que des commerces quittent le centre-ville pour aller sur Novaciéries; un « dédoublement » de commerces est toutefois possible.
- Aménagements modes doux et transports en commun: Des modifications sur les transports en commun STAS (lignes 5, 40 et 45) sont prévus pour la fin août 2017: nouveaux itinéraires, amélioration des cadences et priorisation des bus, meilleure desserte de Novaciéries avec l'adaptation des trajets, le déplacement et la création de nouveaux arrêts (notamment rue Sibert). Les liaisons modes doux (piétons et cycles) seront quant à elles améliorées par la création d'itinéraires spécifiques dans le parc Novaciéries.
- Accessibilité au parc pour les Personnes à Mobilité Réduite: Les aménagements prévus dans le cadre du projet prévoient des rampes d'accès ainsi que des revêtements en dur sur les cheminements doux. Le site sera accessible pour les PMR par les 4 points cardinaux. L'éclairage public et les revêtements ont été adaptés pour les PMR.
- <u>Issue du cheminement sur le viaduc</u>: Les aménagements prévus dans le cadre du projet prévoient une rampe, des escaliers d'accès et un toboggan. Le débouché du côté de la rue Pétin Gaudet reste à définir en lien avec le projet économique en court de définition sur le secteur de la halle 39 (de l'autre côté de la rue Pétin Gaudet).

Toutefois, dès l'ouverture du parc, il sera accessible : l'Ouest (côté rue Sibert), depuis l'Est (côté rue Pétin Gaudet) et depuis le cœur du parc.

- Stationnement pour le parc: Le projet prévoit 300 places autour et à proximité immédiate du parc. Les activités prévues sur Hall in One (cinéma, supermarché, loisirs) permettent d'envisager une mutualisation des places de stationnement en raison de leurs horaires de pratique dissociés, avec 200 places de stationnements à proximité immédiates de la Halle 01. Le projet initial de parking silo a été supprimé en raison de l'abandon du projet initial de centre commercial et de la diminution du programme global. A proximité de Novaciéries, la place de la Liberté (à environ 200 mètres) pourra compléter l'offre de stationnements.
- <u>Toilettes publiques dans le parc</u>: L'aménagement d'une toilette publique a été prévu dans le parc et le projet Hall in One prévoit également des sanitaires ouverts au public.
- <u>Canisettes dans le parc</u>: Une canisette a été aménagée au Nord du parc, et une autre existe au niveau du parking Bonnevialle au Sud de la halle 01. Ces espaces étant peu utilisés, et facilement aménageables, il est proposé de ne pas en prévoir de nouveaux à ce stade.
- <u>Sécurisation du parc</u>: Cette problématique a été intégrée dès l'origine dans la conception du parc via l'installation de vidéosurveillance, la mise en place d'un éclairage publique du parc, et des choix de traitement paysager favorisant la surveillance du lieu par les usagers.

Certaines attentes formulées par les habitants et la Ville de Saint-Chamond engendrent les propositions de modification du projet et de la ZAC suivantes :

- Espace pédagogique sur l'histoire du site et création d'un lieu d'exposition : Une réflexion est en cours par la Ville de Saint-Chamond pour créer une cité de la mémoire industrielle (par exemple dans la halle 07). Cette réflexion pourrait répondre à cette attente si le projet se confirme. De plus, une réflexion va être engagée dans le cadre de la ZAC pour créer une « signalétique mémorielle » sur des lieux à la signification historique forte (rue des VAB, viaduc, etc.). L'objectif serait de transmettre l'histoire industrielle du site via des anecdotes historiques, des illustrations historiques, etc.
- <u>Organisation de balades urbaines sur Novaciéries dans le cadre des journées du patrimoine :</u> il est proposé que cette demande des habitants soit mise en œuvre pour les journées du patrimoine 2017.
- <u>Extension du périmètre de la ZAC pour inclure l'espace public situé à l'angle des rues Bonnevialle et Mongolfier :</u> il est proposé de modifier le périmètre de la ZAC en conséquence.

Les attentes ne portant pas sur le projet Novaciéries en tant que tel, font toutefois l'objet des réponses suivantes :

- <u>Ilots Nord de la route de Saint-Etienne</u>: Ces îlots sont inclus dans un périmètre de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) qui permet à la ville de Saint-Chamond, via l'établissement public foncier EPORA, d'acquérir les immeubles. Dès lors que l'ensemble des immeubles seront propriété publique, des démolitions seront engagées permettant l'aménagement d'espaces publics et la construction de nouveaux logements..
- Réaménagement de la route de Saint-Etienne : Cette voie est de compétence communautaire. La Ville de Saint-Chamond souhaite qu'elle soit réhabilitée en la

- végétalisant et en pacifiant les circulations automobiles depuis le Champ du Geai, afin de revaloriser l'une des entrées principales de la ville.
- <u>Intermarché du centre-ville</u>: L'Intermarché de Novaciéries et celui du centre-ville disposent du même gérant. Il n'est pas prévu de supprimer celui du centre-ville.
- <u>Marché bio</u>: Il n'est pas prévu de créer un marché bio dans la halle 01, par contre, une réflexion est en cours par la ville de Saint-Chamond pour en créer un à proximité immédiate.
- <u>Halle des sports</u>: Il n'est pas prévu de créer une halle des sports sur Novaciéries. Par contre, une réflexion est en cours sur d'autres lieux de la commune. Le projet, ni son financement, ne sont à ce jour pas arrêtés.
- <u>Projets sur le quartier du Creux :</u> Une étude urbaine a été lancée par la ville de Saint-Chamond afin d'établir un plan d'aménagement pour les dix prochaines années. Les résultats sont attendus d'ici fin 2016.

VI. LA CLOTURE DE LA CONCERTATION

La fin de la concertation au titre de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme est intervenue le 06 novembre 2016. Cette phase de concertation a permis à la population de s'approprier les évolutions programmatiques du projet et d'en comprendre les enjeux. Elle a également été l'occasion d'ajuster le périmètre de la ZAC pour assurer une cohérence globale des aménagements sur le domaine public et d'intégrer les attentes de la population quant à la mise en valeur de l'histoire industrielle du site.

Il ressort de ces échanges et des observations une appréciation positive du projet d'aménagement et de ses objectifs tels que présentés pendant la concertation.

Cette délibération clôt la concertation préalable à la modification du dossier de création de la ZAC des Aciéries, dite Novaciéries, à Saint-Chamond permettant à la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole d'approuver la modification du dossier de création de la ZAC des Aciéries.

Au-delà du cadre légal de l'article L 300-2, la communication et la concertation avec le grand public sur l'avancement du projet sera poursuivie via la réouverture mi 2017 de la maison des projets au rez-de-jardin du bâtiment 60 (ex SIEMENS), sur la plateforme haute.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à approuver le bilan de la concertation relatif à la modification du dossier de création de la ZAC des Aciéries, dite Novaciéries, à Saint-Chamond,</u>

Etant précisé que :

- a) <u>le dossier définitif du projet, matérialisé par le dossier de création modifié sera approuvé par délibération distincte du Conseil Communautaire et mis à la disposition du public,</u>
- b) la présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois au siège de la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole et en mairie de Saint-Chamond et sera transmise au Préfet du département de la Loire et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

Ce dossier a été adopté à la majorité avec 3 voix contre et 10 abstentions.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU